Fiche signalétique

FDS n° : A-10146

Clear Dry Ink

Date d'émission 2016-11-01 **Date de révision** 2022-07-08 **Version** 3

Actif

1. IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE/DU MÉLANGE ET DE LA SOCIÉTÉ/L'ENTREPRISE

Identificateur de produit

Nom du produit

Encre sèche pour Xerox iGen5 Press

N° de pièce	006R03362, 006R03369
Couleur	Transparent
Substance/mélange pur	Mélange

Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation recommandée	Impression xérographique

Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Fabriqué par :	Xerox Corporation Webster, NY 14580

Pour plus de renseignements, veuillez communiquer avec

Personne à contacter	Manager, environnement, santé, sécurité et durabilité
Adresse de courriel	askxerox@xerox.com
Numéro de téléphone en cas d'urgence	Informations surete (800)275-9376 Chemical Emergency only (Chemtrec) (800) 424-9300
Pour le document le plus récent	https://safetysheets.business.xerox.com

2. IDENTIFICATION DES DANGERS

Classification de la substance ou du mélange

Cancérogénicité	Catégorie 2

Éléments d'étiquetage

Éléments d'étiquetage SGH, y compris les conseils de prudence

Symbole(s)

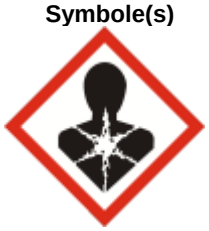

Mot indicateur	Avertissement
Mentions de danger	H351 - Susceptible de provoquer le cancer en cas d'inhalation

Conseils de prudence
P201 - Se procurer les instructions avant l'utilisation
P202 - Ne pas manipuler avant d'avoir lu et compris toutes les précautions de sécurité
P280 - Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage
P308 + P313 - EN CAS d'exposition prouvée ou suspectée : consulter un médecin
P501 -Dispose of contents/container in accordance with local/regional/national/international regulation.

Autres dangers

Peut former un mélange explosible d'air et de poussières en cas de dispersion
Pas PBT selon REACH annexe XIII

3. COMPOSITION/INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

Mélanges

Nom chimique	No. CAS	% en poids	Classification SGH	Mentions de danger
Résine de polyester	39382-25-7	>90	--	--
Silice (amorphe)	7631-86-9	1-5	--	--
Le dioxyde de titane	13463-67-7	<2	Carc (Inhal) 2	H351

"--" indique qu'aucune classification ou mention de danger ne s'applique.

Texte intégral des énoncés H; voir la section 16

4. PREMIERS SOINS

Description des mesures pour les premiers secours

Conseils généraux À usage externe seulement. Si les symptômes persistent ou si le moindre doute existe, consulter un médecin. Montrer cette fiche technique de santé-sécurité au médecin en consultation.
Contact avec les yeux Rincer immédiatement à grande eau. Après avoir rincé une première fois, enlever toute lentille de contact et continuer à rincer pendant au moins 15 minutes
Contact avec la peau Laver la peau à l'eau et au savon
Inhalation Amener la victime à l'air libre
Ingestion Rincer la bouche avec de l' eau et boire beaucoup d' eau ou de lait par la suite

Les plus importants symptômes et effets, aigus ou retardés

Toxicité aiguë
Yeux Aucun effet connu
Peau Aucun effet connu
Inhalation Aucun effet connu
Ingestion Aucun effet connu

Troubles médicaux aggravés Aucun dans des conditions normales d'utilisation

Indication de consultation médicale immédiate et du traitement spécial requis

Protection des sauveteurs Aucun équipement de protection particulier requis
Notes au médecin Traiter en fonction des symptômes

5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés Utiliser une pulvérisation d'eau; ne pas utiliser de jets pleins, Mousse
Moyens d'extinction inappropriés Ne pas utiliser un jet d'eau solide pour éviter la dispersion et la propagation du feu

Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Une poussière fine dispersée dans l'air en concentrations suffisantes, et en présence d'une source d'allumage, constitue un risque potentiel d'explosion de la poussière

Produits de combustion dangereux

Produits de décomposition dangereux à cause d'une combustion incomplète, Oxydes de carbone, Oxydes d'azote (NOx)

Conseils aux pompiers

En cas d'incendie ou d'explosion, ne pas respirer les émanations. Porter des vêtements résistant au feu/aux flammes/ignifuges. Utiliser des appareils autonomes de la respiration à demande de pression si nécessaire pour prévenir l'exposition à la fumée ou les toxines dans l'air.
Porter un appareil respiratoire autonome et une tenue de protection

Autres informations

Inflammabilité	Non Inflammable
Point d'éclair	Non applicable

6. MESURES À PRENDRE EN CAS DE DÉVERSEMENT ACCIDENTAL

Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Utiliser un équipement de protection personnelle, Éviter l'inhalation de la poussière

Précautions pour le protection de l'environnement

Bien que le toner ne soit pas une toxine aquatique, les microplastiques peuvent constituer un danger physique pour la vie aquatique et ne devraient pas entrer dans les égouts, les égouts ou les cours d'eau

Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Méthodes de confinement	Empêcher la formation d'un nuage de poussière
Méthodes de nettoyage	Utiliser un aspirateur pour enlever l'excès de toner, puis laver à l'eau froide car l'eau chaude fixe le toner

Référence à d'autres sections

Voir la section 12 pour des données écologiques supplémentaires
Voir Section 13 pour plus d'informations

7. MANUTENTION ET STOCKAGE

Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Conseils sur la manutention sécuritaire	Manipuler conformément aux bonnes pratiques de sécurité et d'hygiène industrielle, Éviter la formation de poussière dans les espaces clos, Empêcher la formation d'un nuage de poussière
Mesures d'hygiène	Aucun dans des conditions normales d'utilisation

Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Mesures techniques ou conditions de stockage

Conserver le récipient bien fermé dans un endroit sec et bien ventilé, Entreposer à la température ambiante

Produits incompatibles	Aucun

Types d'utilisation particuliers

Impression xérographique

8. CONTRÔLES DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

Paramètres de contrôle

Limites d'exposition

Limite d'exposition de Xerox 2.5 mg/m³ (poussières totales)

Limite d'exposition de Xerox 0.4 mg/m³ (poussières respirables)

Nom chimique	ACGIH TLV	OSHA PEL
Le dioxyde de titane	TWA: 10 mg/m³	TWA: 15 mg/m³

Contrôles de l'exposition

Mesures d'ordre technique Vérifier que la ventilation est adéquate, en particulier dans des zones confinées

Mesures de protection individuelle, tels qu'équipements de protection individuelle

Protection du visage/des yeux Aucun dans des conditions normales d'utilisation

Protection des mains Aucun dans des conditions normales d'utilisation

Protection de la peau et du corps Aucun dans des conditions normales d'utilisation

Protection respiratoire Aucun équipement de protection n'est exigé sous des conditions d'utilisation normale.

Risques thermiques Aucun dans des conditions normales de traitement

Contrôles de l'exposition liés à la protection de l'environnement

Contrôles de l'exposition liés à la protection de l'environnement Tenir à l'écart des drains, des égouts, des fossés et des cours d'eau

9. PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Aspect	Poudre	**Odeur**	Légère odeur
État physique	Solide	**Seuil olfactif**	Non applicable
Couleur	Transparent	**pH**	Non applicable

Point d'éclair Non applicable

Point de fusion / point de congélation Non applicable

Point/intervalle d'ébullition Non applicable

Point de ramollissement 49-60 °C / 120-140 °F

Taux d'évaporation Non applicable

Inflammabilité Non Inflammable

Limites d'inflammabilité dans l'air Non applicable

Pression de vapeur Non applicable

Densité de vapeur Non applicable

Densité ~ 1

Solubilité dans l'eau Négligeable

Coefficient de partage Non applicable

Température d'auto-inflammation Non applicable

Température de décomposition Non déterminé

Viscosité Non applicable

Propriétés explosives Une poussière fine dispersée dans l'air en concentrations suffisantes, et en présence d'une source d'allumage, constitue un risque potentiel d'explosion de la poussière

Propriétés comburantes Non applicable

Autres informations

Aucun

10. STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

Réactivité

Pas de réactions dangereuses connues dans les conditions normales d'utilisation

Stabilité chimique

Stable dans des conditions normales.

Possibilité de réactions dangereuses

Réactions dangereuses Aucun dans des conditions normales de traitement
Polymérisation dangereuse Une polymérisation dangereuse ne se produira pas

Conditions à éviter

Empêcher la formation d'un nuage de poussière. Une poussière fine dispersée dans l'air en concentrations suffisantes, et en présence d'une source d'allumage, constitue un risque potentiel d'explosion de la poussière.

Matières incompatibles

Aucun

Produits de décomposition dangereux

Aucun en utilisation appropriée

11. DONNÉES TOXICOLOGIQUES

Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë

Renseignements sur le produit

Irritation Pas d'irritation de la peau, Aucune irritation des yeux
DL50 par voie orale > 5 g/kg (rat)
DL50 par voie cutanée > 5 g/kg (lapin)
CL50 par inhalation > 5 mg/L (rat, 4 h)

Renseignements sur les composants

Nom chimique	DL50 par voie orale	DL50 par voie cutanée	CL50 par inhalation
Silice (amorphe)	>5000 mg/kg (Rat)	>2000 mg/kg (Rabbit)	>2.2 mg/L (Rat) 1 h
Le dioxyde de titane	10000 mg/kg (Rat)		

Toxicité chronique

Sensibilisation Devrait pas être un sensibilisateur
Effets neurologiques Aucun renseignement disponible
Effets sur les organes cibles Aucun connu

Effets CMR

Effets mutagènes Aucun renseignement disponible
Toxicité pour la reproduction Aucun renseignement disponible
Cancérogénicité Voir "autres informations" dans cette section

Nom chimique	CIRC
Le dioxyde de titane	2B

Autres informations

Le CIRC (Centre International de recherche sur le Cancer) a énuméré dioxyde de titane comme « peut-être cancérogènes pour l'homme ». Toutefois, Xerox a conclu que la présence de dioxyde de titane dans ce mélange ne présente pas un danger pour la santé. La classification du CIRC est basée sur des études chez le rat en utilisant des concentrations élevées de particules de TiO_2 pures, indépendants de taille inhalable. Les études épidémiologiques ne suggèrent pas un effet

cancérogène chez l'humain. En outre, le dioxyde de titane dans ce mélange est encapsulé dans une matrice ou lié à la surface de l'encre.

Autres effets toxiques

Risque d'aspiration Non applicable
Autres effets néfastes Aucun connu

Informations sur d'autres dangers

Propriétés de perturbation endocrinienne Ce produit ne contient aucun perturbateur endocrinien connu ou suspecté

12. DONNÉES ÉCOLOGIQUES

Toxicité

Toxicité aquatique aiguë D'après les données disponibles, la substance n'est pas nocive pour les organismes aquatiques
Toxicité sur le milieu aquatique - chronique D'après les données disponibles, la substance n'est pas nocive pour les organismes aquatiques

Renseignements sur les composants

Nom chimique	Toxicité pour les algues	Toxicité pour les poissons	Toxicité pour les microorganismes	Toxicité pour la daphnie et autres invertébrés aquatiques
Silice (amorphe)	440 mg/L EC50 72 h (Pseudokirchneriella subcapitata)	LC50= 5000 mg/L Brachydanio rerio 96 h		EC50 = 7600 mg/L 48 h

Persistance et dégradabilité
Ne se biodégrade pas facilement

Potentiel de bioaccumulation
Une bioaccumulation est peu probable

Mobilité dans le sol
Insoluble dans l'eau

Résultats des évaluations PBT et vPvB
Cette substance n'est pas considérée comme étant persistante, bioaccumulable ou toxique (PBT)

Propriétés de perturbation endocrinienne
Présente un danger faible ou nul pour l'environnement

Autres effets néfastes
Aucun renseignement disponible

13. CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

Méthodes de traitement des déchets

Méthodes d'élimination Éliminer le contenu/récipient de façon conforme à la réglementation locale

Déchets de résidus/produits inutilisés Éliminer conformément à la réglementation locale

Emballage contaminé Éliminer conformément à la réglementation locale

Autres informations Bien que le toner ne soit pas une toxine aquatique, les microplastiques peuvent constituer un danger physique pour la vie aquatique et ne devraient pas entrer dans les égouts, les égouts ou les cours d'eau.

14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

Cette substance n'est pas soumise à la réglementation comme une marchandise dangereuse pour expédition

15. INFORMATIONS SUR LE RÉGLEMENTATION

Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Statut réglementaire de l'OSHA
Ce produit est considéré comme dangereux selon la norme sur la communication des renseignements à l'égard des matières dangereuses d'OSHA (29 CFR 1910.1200)
Canada
Ce produit a été classé conformément aux critères de danger du règlement sur les produits dangereux (RPD) et la fiche signalétique contient tous les renseignements requis par le RPD.

Inventaires internationaux

TSCA Est conforme à (aux)
LIS/LES Est conforme à (aux)

Réglementations fédérales des Etats-Unis

SARA 313
Section 313 du titre III de la loi du Superfund Amendments and Reauthorization Act de 1986 (SARA). Ce produit ne contient aucun produit chimique soumis aux exigences en matière de rapport de la Loi et du titre 40 du Code of Federal Regulations, Partie 372
Loi sur la qualité de l'eau
Ce produit ne contient aucune substance polluante réglementée en vertu de la loi sur la qualité de l'eau (Clean Water Act) (40 CFR 122.21 et 40 CFR 122.42) :
Loi sur la lutte contre la pollution atmosphérique, Section 112, Polluants atmosphériques dangereux (HAP) (voir 40 CFR 61)
Ce produit ne contient aucune substance reconnue comme un polluant de l'air dangereux (HAPS) sous la section 112 des amendements du Clean Air Act de 1990
CERCLA
Comme il est expédié, ce produit ne contient aucune substance réglementée comme une substance dangereuse en vertu de CERCLA (Comprehensive environmental response compensation and Liability Act) (40 CFR 302) ou de SARA (Superfund Amendments and Reauthorization Act) (40 CFR 355). Il peut exister des exigences particulières en matière de déclaration au niveau local, régional ou provincial pour des rejets de ce produit

États-Unis - Réglementations des États

Proposition 65 de la Californie
Le noir de carbone est répertorié dans la proposition 65 de la Californie sous la forme de "particules non liées en suspension dans l'air de taille respirable". Les produits d'encre ne devraient pas provoquer d'exposition à des "particules non liées en suspension dans l'air de taille respirable" et sont donc exemptés de la proposition 65. obligations d'étiquetage.

Nom chimique	No. CAS	Prop. 65 de la Californie
Le dioxyde de titane	13463-67-7	Carcinogen

Règlements d'État sur le droit à l'information aux États-Unis
Ce produit est soumis à d'Etat américain droit àSAVOIR réglementation comme l'a noté ci-dessous.

Nom chimique	Massachusetts	New Jersey	Pennsylvanie	Illinois	Rhode Island
Silice (amorphe)	X		X		
Le dioxyde de titane	X	X	X		

16. AUTRES INFORMATIONS

Date d'émission 2016-11-01
Date de révision 2022-07-08
Note de révision sections de la FS mises à jour, 15

Texte complet des mentions de danger H aux sections 2 et 3
H351 - Susceptible de provoquer le cancer en cas d'inhalation

Avis de non-responsabilité
Les renseignements fournis dans cette fiche signalétique sont exacts selon nos connaissances, nos renseignements et notre opinion à la date de sa publication. Les renseignements donnés sont conçus seulement comme un guide pour la manipulation, l'utilisation, l'entreposage, le transport, l'élimination et le rejet sécuritaires du produit et ne doivent pas être considérés comme une garantie ou une norme de qualité. Les renseignements sont liés seulement au produit spécifique désigné et peuvent ne pas être valides pour un tel produit utilisé en association avec toute autre matière ou dans tout autre procédé, sauf si spécifié dans le texte.

fin